

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011

**ETAIENT PRESENTS** : MM. BRODIN, MANCEAU, TARLEVE, BERNARD, DENIS, Mmes, GENEST, CARRE, LE BRIS, CHAUVIERE .

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mmes BORDEAU, FRISON et MM. LEFEVRE, BRIDIER, BRIZARD.

**SECRETAIRE de SEANCE** : P. TARLEVE.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- INFRASTRUCTURE ROUTIERE RN.12 / REALISATION du « Double-Tourne-à-Gauche » (lancement du chantier / informations)
- INDEMNISATIONS pour DESTRUCTION de NUISIBLES
- TELESURVEILLANCE AEP
- VOIES et RESEAUX 2011/2012
- SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE
- SENATORIALES / Septembre 2011
- URBANISME / DEMANDE d'AUTORISATION d'URBANISME (Certificat d'Urbanisme b) pour M. Lionel DEROUET à « Chérumé » ( parcelle WI n° 153).
- URBANISME / DEMANDE d'AUTORISATION d'URBANISME (Certificat d'Urbanisme b) pour EXPLOR'ACTION CIRCUS ( parcelle WR n° 04).
- DECISION D'EXPULSION de M. Alexandre LEBLANC, du LOGEMENT LOCATIF sis 17, place de l'Eglise (1er Etage) 53100 ST GEORGES-BUTTAVENT

## **INFRASTRUCTURE ROUTIERE RN.12 / REALISATION du « Double-Tourne-à-Gauche » (lancement du chantier / informations)**

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'attribution des travaux pour le chantier référencé en titre, une pré-réunion a été organisée en Juillet 2011 entre la DIRO, la Commune et les 2 entreprises titulaires du marché des Lot 1 (Voirie et réseaux divers) et Lot 2 (Signalisation horizontale et verticale) :

- le chantier du « Double-Tourne-à-Gauche » doit démarrer fin Septembre 2011.
- une première réunion est prévue ce mercredi 14 Septembre 2011 pour définir le linéaire des réseaux en transversalité, au Nord et au Sud du « fonçage » prévu sous la Nationale 12. Notamment les emprises de voies, une canalisation AEP diamètre 160, et une canalisation eaux usées qui permettront un bouclage avec les réseaux Eau Potable et Assainissement connexes au développement du versant Nord-Est de l'Agglomération, notamment avec les réseaux de la future rue de Guinefolle et le réseau neuf prévu dans le chemin de la Draumerie.

## **INDEMNISATIONS pour DESTRUCTION de NUISIBLES**

Concernant les indemnités de nuisibles, les Membres de l'Assemblée évoquent le mérite des bénévoles oeuvrant à longueur d'année dans le cadre de la lutte contre les rats et les ragondins. Une nouvelle forme d'indemnisation incluant un forfait, en plus de l'indemnité unitaire est envisagée. Ceci est soumis à la réflexion et sera arrêté lors d'un prochain conseil.

## **TELESURVEILLANCE AEP**

M. le Maire informe l'Assemblée des différents contacts qu'il a eus récemment avec des prestataires de Services en matière de Télésurveillance du Réseau d'Eau Potable. Cette réflexion est conduite en relation avec le Responsable Technique du Service d'Eau (Jean-Marc ESNAULT) et dans la poursuite des actions entreprises dans le cadre du Schéma Directeur d'Eau Potable en cours.

## **VOIES et RESEAUX 2011/2012**

Paul TARLEVE, Adjoint, informe l'Assemblée des interventions à la fois des Services Communaux (Voirie Autonome) et de l'Entreprise ELB (Marché de Voirie 2011)... au cours de l'Été 2011.

D'autre part, le point est fait sur les modifications prévues au droit de la rue de Guinefolle et de la rue de Beauregard (à l'Est et au Sud de l'Eglise). L'ensemble des accords avec les riverains concernés est entrain de se mettre en oeuvre et la rue devrait pouvoir prendre un aspect plus structuré, convenable et sécurisant, rapidement.

Enfin, M. le Maire exprime le souhait que la Commission Voirie examine assez vite à l'Automne 2011, les besoins en matière de voirie pour 2012.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL de COOPERATION INTERCOMMUNALE**

M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a bien sûr transmis dans les délais impartis, suite au délibéré de la Séance du Conseil Municipal de Juillet 2011, l'avis du Conseil Municipal relatif au nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de la Mayenne. Il rappelle à l'Assemblée les différentes étapes qui suivront les avis transmis au Préfet par les Communes et les EPCI et notamment l'examen en Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Affaire à suivre.

## SENATORIALES / Septembre 2011

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les Elections Sénatoriales auront lieu le Dimanche 25 Septembre 2011 (« Grands Electeurs »)...différentes rencontres ou réunions ont été organisées au cours de l'Eté 2011 par les candidats, dont il communique la liste aux membres de l'Assemblée.

### URBANISME / DEMANDE d'AUTORISATION d'URBANISME (Certificat d'Urbanisme b) pour M. Lionel DEROUET à « Chérumé » ( parcelle WI n° 153).

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de Certificat d'Urbanisme b présentée par M. Lionel DEROUET concernant la faisabilité d'un projet de construction de **deux maisons d'habitation BBC**, sur la parcelle cadastrée section WI n° 153, au lieu-dit "Chérumé" à SAINT-GEORGES-BUTTAVENT ;

- **Considérant que ce projet est situé entre un hameau existant à l'Est de la parcelle, deux habitations, un Paysagiste à l'Ouest et une desserte Voirie Communale au Nord : l'ensemble étant contigu à la zone agglomérée de ST GEORGES-BUTTAVENT ;**

- **Considérant que le projet s'inscrit dans un cadre professionnel et qu'il favorise le maintien, voire l'extension de l'activité professionnelle sur la Commune de ST GEORGES-BUTTAVENT ;**

- **Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces naturels, ni à la salubrité, ni à la sécurité publique ; qu'il n'est pas consommateur ni de terrain agricole, ni de surface d'épandage ;**

- **Considérant la nature des constructions prévues au projet : une maison BBC, témoin et une maison d'habitation BBC pour personne à mobilité réduite... permettant un prix de location moins élevé du fait d'une faible consommation d'énergie...**

- **Considérant que ladite parcelle enclavée (ainsi que décrit ci-dessus et sur le plan joint), que l'usage agricole de la parcelle a été abandonné ;**

- **Considérant que les divers réseaux existent en proximité et que le projet n'entraîne pas, à ce niveau, de dépenses à la charge de la Commune, d'une part et que d'autre part, il a un caractère environnemental, architectural (nouvelles techniques), voire sociétal ;**

- **Considérant que ce projet s'inscrit aussi dans la relation de transversalité avec la R.N.12, à cet endroit (notamment dans le cadre de la réalisation de l'infrastructure routière dont le chantier va commencer en Septembre 2011 / infrastructure fortement préconisée par les Services de l'Equipement à l'époque (2005-2006) ;**

- **Considérant que la Chambre d'Agriculture sera consultée dans le cadre de l'instruction de ce dossier ;**

- **Considérant l'art.L.111-1-2 du Code de l'Urbanisme , et notamment le fait que le développement de l'habitat évite non seulement la diminution de la population, mais participe à son évolution, pérennisant ainsi l'utilisation des services publics locaux de proximité pour le maintien desquels, la Commune a consenti d'importants efforts financiers ces dernières années ...installations de sports et de loisirs, protection des captages et extension du réseau de distribution d'eau potable de la Commune, locaux périscolaires (Cantine, Garderie, Bibliothèque, Salle de Motricité etc...), locaux scolaires (6 Classes rénovées, salle d'activité, salle des maîtres), COMMERCE MULTISERVICES, Mairie et Atelier Municipal restaurés;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;**

- **EMET un AVIS FAVORABLE à la réalisation du projet sus-cité sur la parcelle cadastrée section WI n° 153 .**

**URBANISME / DEMANDE d'AUTORISATION d'URBANISME (Certificat  
d'Urbanisme b)  
pour EXPLOR'ACTION CIRCUS ( parcelle WR n° 04).**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de Certificat d'Urbanisme b présentée par **EXPLOR'ACTION CIRCUS** concernant la faisabilité d'un projet d'implantation d'un chapiteau, sur la parcelle cadastrée section WR n° 04, au lieu-dit "La Roserie" à SAINT-GEORGES-BUTTAVENT ;

- Considérant que le projet s'inscrit dans un cadre professionnel, qu'il favorise le maintien voire l'extension de l'activité professionnelle sur la Commune de ST GEORGES-BUTTAVENT et qu'il est nécessaire d'encourager l'activité économique, culturelle et touristique (Ecole du Cirque), dans la Commune mais aussi dans le Département ;

- Considérant que le projet ne porte pas atteinte aux espaces naturels, ni à la salubrité, ni à la sécurité publique ; qu'il n'est pas consommateur ni de terrain agricole, ni de surface d'épandage ;

- Considérant la proximité de l'Exploitation Agricole des parents du porteur de projet et leur volonté d'abandonner les structures bâtiments à leurs enfants, lors de la cessation d'activité ;

- Considérant que les structures des bâtiments existants actuellement près de la parcelle accueillant le projet...seront utiles à celui-ci en termes d'accueil des visiteurs, d'accueil des cours, et usage sanitaire, etc...;

- Considérant que les divers réseaux existent en proximité et que le projet n'entraîne pas, à ce niveau, de dépenses à la charge de la Commune, d'une part et que d'autre part, il a un caractère compatible avec la présence d'animaux du cirque ou de la ferme ;

- Considérant que l'auteur du projet est titulaire d'un BAFA et d'un TATA (option cirque);

- Considérant que l'accès existe et que l'installation concernée (chapiteau), est facilement démontable ;

- Considérant que la Chambre d'Agriculture sera consultée dans le cadre de l'instruction de ce dossier ;

- Considérant l'art.L.111-1-2 du Code de l'Urbanisme , et notamment le fait que le développement de l'habitat évite non seulement la diminution de la population, mais participe à son évolution, pérennisant ainsi l'utilisation des services publics locaux de proximité pour le maintien desquels, la Commune a consenti d'importants efforts financiers ces dernières années ...installations de sports et de loisirs, protection des captages et extension du réseau de distribution d'eau potable de la Commune, locaux périscolaires (Cantine, Garderie, Bibliothèque, Salle de Motricité etc...), locaux scolaires (6 Classes rénovées, salle d'activité, salle des maîtres), COMMERCE MULTISERVICES, Mairie et Atelier Municipal restaurés;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;**

- **EMET un AVIS FAVORABLE à la réalisation du projet sus-cité sur la parcelle cadastrée section WR n° 04 .**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée .